

CAC en formation plénière
22 novembre 2022
14h30-16h40

Compte-rendu rédigé par les élu.e.s PULS au sein du CAC

Ordre du jour :

1. Information sur les campagnes 2022 et 2023 des chaires des professeurs juniors (CPJ)
2. Avis sur une demande de changement de section CNU
3. Avis sur le recrutement d'un maître de conférences associé à mi-temps
4. Avis sur une demande de classement d'un maître de conférences recruté à la rentrée 2021-2022
5. Questions diverses

POINT 1 : INFORMATIONS SUR LES CAMPAGNES 2022 ET 2023 DES CHAIRES DE PROFESSEURS JUNIORS (CPJ)

La vice-présidente, **Violaine Sébillotte**, propose un point d'information – état de la campagne 2022.

La première campagne des CPJ a eu lieu en 2020 : Paris 1 n'y avait pas participé. En revanche, la deuxième campagne, a donné lieu à 4 propositions de chaires, qui ont été remontées au ministère : « Neurosciences et comportements économiques » (CES), « société civile, institutions et coopération européenne » (SIRICE), « sciences des données pour le développement durable » (CES), « histoire internationale de l'alimentation, pratiques et enjeux économiques ... » (SIRICE)

Des contraintes ont été fixées par l'établissement pour les CPJ :

- Adoption du seuil minimal de rémunération fixé par l'arrêté ministériel et à une durée contractuelle de 5 ans ;
- Nombre d'heures d'enseignement s'élevant à 96 hTED par an (plus élevé que le seuil minimal fixé par le ministère, de 64 hETD) ;
- Objectifs de la chaire impliquant la rédaction d'une HDR pendant sa période ;
- Les 200.000 euros « d'environnement » (associés à la chaire) doivent donner lieu à une masse salariale de 120 000 au minimum (afin de permettre l'embauche de doctorants, post-doc...)
- Le projet présenté doit répondre à des besoins nouveaux. Il doit relever de dynamiques transdisciplinaires et internationales de la recherche (et à de nouveaux besoins d'enseignement).

A la fin du mois de mars 2022, le ministère a informé Paris 1 de l'attribution de deux CPJ : celle sur les « neurosciences... » et celle sur la « société civile... ». Le choix de n'en retenir que deux a été justifié par le ministère par le fait qu'il n'attribuait pas plus d'une chaire par laboratoire de recherche.

Ensuite, a été lancé le processus de recrutement : appel à candidature, composition des COS...

A l'issue de ce processus, un recrutement a été fait, sur la seule chaire « neurosciences... » portée par le CES. Il y a eu, pour cette chaire, 7 candidatures, 3 auditionnés et le recrutement de Bastien Blain (auparavant à Londres). Le CNRS a affecté un post-doc.

L'autre chaire, portant sur la « société civile... » n'a finalement pas donné lieu à un recrutement. Il y a eu 12 candidatures reçues ; 3 ont été déclarées irrecevables. Aucune audition n'a eu lieu, car toutes les candidatures ont été jugées hors profil. Le recrutement est reporté en 2023 (dans le cadre d'une nouvelle campagne), après accord du ministère pour ce report. Sa justification en a été une demande d'avoir plus de temps de la part des historiens.

La campagne 2023 a été ouverte le 26 juillet 2022, c'est-à-dire à un moment où l'université était en vacances. Néanmoins, le 29 juillet, un message a été envoyé à tous les Directeurs d'Unité, ainsi qu'un autre, émanant du cabinet de la présidence, aux directeurs de composantes.

La « deadline » pour l'établissement a été fixée au 7 octobre. Il a été demandé dans le message de la présidence, que la transmission des propositions de CPJ soit faite en accord avec les composantes. Violaine Sébillotte reprend, après recherche, les termes utilisés dans le message envoyé aux directeurs d'unités. L'un des documents joints à ce message (« Note_Campagne CPJ_2023_29.07.2022.pdf) précise en effet (p. 8) :

« 07 octobre 2022: transmission des projets par les unités de recherche, *en accord avec les composantes*, à l'établissement [...], pour un passage en conseil central » (souligné par PULS)¹.

31 octobre : transmission des propositions au ministère

Février 2023 : publication des résultats de l'arbitrage fait par le ministère

Avril-mai-juin : examen des candidatures et auditions des candidats

Au terme de l'appel envoyé par l'Université à l'ensemble des unités de recherche, les demandes reçues, impliquant des projets pluridisciplinaires, ont fait l'objet d'un étalonnage chronologique : chaque année, 4 projets seront proposés, jusqu'à 2024. Les demandant ont été regroupées par la présidence, autour de grandes thématiques. Par exemple, en 2023, les demandes retenues, qui seront soumises au ministère s'articulent autour de i) la question de l'usage des données complexes en SHS et ii) la question du patrimoine culturel. Les 4 projets retenus sont :

- Sciences des données pour le développement Durable (CES) [demande de chaire qui n'avait pas été retenue par le ministère en 2022]
- Données sur le droit, culture et santé (ISJPS)
- Fashion heritage (HICSA)
- Patrimoine, etc. (?)²

Pour 2023 : l'un des deux questions retenues a été celle de la participation politique et de la modélisation des comportements humains. 4 demandes retenues de nouveau :

- Environnement et démocratie (ISJPS)
- Enjeux mémoriels et usages publics (CHS, il s'agit, précise la VP, de la demande de chaire non validée par UFR d'histoire. Cette demande sera transmise au ministère si accord de l'UFR, qui doit « se donner le temps de la discussion »)³
- Algorithmique et régulation des réseaux socio-économique (CES)
- Neuro-archéologie et réalité virtuelle (Trajectoires)

Enfin, pour 2024, les demandes sont regroupées autour d'une part de la question de l'intelligence artificielle et de ses usages ; d'autre part, de l'histoire de l'alimentation et des relations Europe/Asie du Sud Est.

¹ Soulignons que les projets soumis ne sont pas « passés » devant le CAC (malgré la référence à leur « passage en conseil central »), seul leur intitulé nous étant donné.

² Les intitulés sont lus très vite, avec projection au tableau mais sans le moindre document papier disponible : il se peut que certains intitulés soient inexacts.

³ Pour rappel, le 23/09/2022, les membres du conseil d'UFR d'histoire ont voté une motion à l'unanimité, selon laquelle « Le conseil de l'École d'Histoire de la Sorbonne, réuni le 23 septembre 2022, affirme son opposition de principe aux chaires de professeurs juniors (CPJ) et se réserve le droit de revoir la hiérarchisation des publications de postes suite aux demandes de CPJ par les laboratoires. »

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : pourquoi initiative vient des laboratoires et non des UFR ?

Christine Neau-Leduc : ce sont les deux, en fait. Cette année pour qu'il y ait quelque chose d'organisé, l'information a été envoyée aux deux, avec l'idée qu'un accord des deux était nécessaire.

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : je suis surpris par les deux demandes de l'ISJPS, qui potentiellement concernent le droit. La section de droit public n'a pas été consultée, alors qu'elle est très hostile au principe des CPJ. Peut-être que ces deux demandes relèvent plutôt de la philosophie ?

Ai-Thu Dang, élue Paris 1 en commun : dans le prolongement de ce que vient de dire mon collègue, l'UFR 02 a informé les membres du conseil des différentes demandes du CES, mais on n'a pas pu voter dessus. Cela a été présenté par le directeur d'UFR comme une information. Or, en histoire, le conseil d'UFR a voté sur une demande de CPJ. Les pratiques diffèrent selon les UFR.

Violaine Sébillotte : c'est vrai qu'on n'est pas rentré dans le fonctionnement des composantes. Si le directeur de l'UFR 02 a présenté ces demandes comme relevant d'une information, on n'en a pas été informé.

Ai-Thu Dang, élue Paris 1 en commun : si j'ai bien compris le dernier message de la présidente, il est indiqué qu'il faudrait que les UFR et les laboratoires travaillent ensemble. Dans ce cas, il faudrait que le cadrage relatif à ce travail en commun soit plus précisément donné.

Christine Neau-Leduc : j'entends ce que vous dites. On avait dit qu'il fallait qu'il y ait un accord. Mais on n'est pas rentré dans le détail de ce que font les composantes.

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : il faudrait savoir quelle composante a donné son accord, sur les demandes de l'ISJPS.

Un conseiller : à ma connaissance, il y a eu un débat en droit privé, qui a montré que les participants n'étaient ni enthousiastes, ni hostiles aux demandes. Cela doit être rediscuté. Mais les demandes n'ont effectivement pas été présentées au conseil de l'EDS (droit).

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : il faut mener l'enquête, car il faut qu'une UFR se prononce.

Ai-Thu Dang, élue Paris 1 en commun : il faut donc bien un vote ?

Christine Neau-Leduc : Non, il faut un accord. Mais il faut se mettre d'accord sur le modèle de P1. Est-ce qu'on est dans un principe de subsidiarité ou est-ce qu'on est dans un principe d'intégration ? La présidente demande que les conséquences qu'elle tire selon la réponse que l'on donne à cette question ne figurent pas dans le compte-rendu.

Mouez Fodha, élu Réinventons Paris 1 : la formulation du principe d'un accord est tout à fait respirable. Chaque discipline peut l'implémenter à sa façon. La CR serait au courant en cas de problème. Et par « accord de la composante », on peut entendre accord du directeur d'UFR ou du conseil d'UFR.

Jérôme Glachant : non, ce ne peut être le directeur d'UFR seul, car il s'agit du recrutement d'un EC. Mais on n'a pas demandé une délibération formelle du conseil d'UFR.

Christine Neau-Leduc : les CPJ sont à la fois programme de recherche et des enseignements.

Mouez Fodha, élu Réinventons Paris 1 : on peut aussi envisager que ces candidats sont des bons candidats pour faire des cours au niveau doctoral... en conséquence, les ED auraient également pu être consultées.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : merci pour le bilan présenté. Mais les membres des conseils ne sont pas suffisamment informés sur les détails du dispositif et aussi sur les adaptations réalisées en interne, à Paris 1 (en termes de rémunération, etc.). On entend encore beaucoup de rumeurs, des bruits inexacts qui circulent sur les CPJ, et cela nuit beaucoup à la possibilité qu'on en demande. Notre université a eu la chance d'avoir beaucoup de postes en droit à un moment. Les CPJ sont les seuls moyens actuellement d'avoir des postes. C'est très bien et il faut que cela continue. Il est dommage que le caractère dérogatoire du processus occulte la chance qu'on a de bénéficier de ce dispositif.

Christine Neau-Leduc évoque de nombreuses discussions sur les CPJ qu'elle a pu avoir où les participants étaient à tort convaincus que les CPJ n'étaient pas des créations de postes... Il y a une opposition aux CPJ qui est idéologique.

Violaine Sébillotte intervient sur la situation de l'UFR d'histoire, mais ne souhaite pas que son intervention soit retranscrite dans le compte-rendu.

Nathalie Sigot, élue PULS, note la belle unanimité en faveur des CPJ. Elle ne partage pas cette position optimiste. Quel est le bilan général ? Au niveau de Paris 1, on a deux postes de collègues qui ont demandé et obtenu des disponibilités pour être recrutés sur des CPJ ailleurs ; on a eu un recrutement en 2022 d'un « professeur junior » sur une chaire. Le bilan est très négatif en termes d'enseignement, alors qu'on manque d'enseignants. On nous dit également que ce sont des postes en plus. Mais il existe des contraintes budgétaires au niveau de l'Etat : l'argent mis sur les CPJ n'est pas disponible pour financer d'autres choses. Quant à la question de l'accord des UFR, il est étonnant que les conseils d'UFR ne soient pas consultés : ils le sont dans le cadre des recrutements « normaux », au risque de défavoriser les petites équipes de recherche.

Mouez Fodha, élu Réinventons Paris 1 : s'il n'y a pas eu débat au sein du conseil d'UFR, c'est sans doute parce qu'il n'y a pas eu plusieurs demandes émanant de laboratoires différents. Sinon, il y aurait nécessité de classer les demandes. Dans le cas présent, il n'y avait pas besoin de débat. J'essaie de rationaliser la décision prise par le directeur de l'UFR d'économie.

Yves Buchet de Neuilly, élu Réinventons Paris 1 : les pratiques sont très différentes d'une composante à l'autre. Dans ma composante, les demandes de poste ne sont pas examinées en conseil d'UFR...

Violaine Sébillotte : il est envisageable que lorsque les demandes de postes « normaux » vont remonter, on pourrait associer ces demandes à la présentation des projets de CPJ.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : il faut rappeler qu'il y a eu des débats au sein des conseils centraux et qu'il y a eu finalement un accord au sein de ces conseils pour que Paris 1 demande des CPJ. Ce n'est donc pas aux conseils d'UFR de décider de l'opportunité ou non d'en demander. Le seul effet de cette attitude de refus de la part des conseils d'UFR est que les chaires juniors vont remonter des seuls secteurs de l'université qui en ont accepté le principe. C'est totalement irrationnel.

Nathalie Sigot, élue PULS : il y a un problème de logique : on a deux procédures différentes, l'une pour les CPJ, l'autre pour les postes « normaux ». Si, au niveau des CPJ, le débat ne doit porter que sur la qualité des projets (et non sur l'opportunité de proposer des CPJ dans une discipline), alors il faut aller jusqu'au bout et considérer que le conseil d'UFR d'histoire n'avait pas à s'opposer à la demande qui avait été faite de création d'une CPJ.

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : certains projets sont le résultat d'une initiative personnelle. Cela pose problème, car il s'agit quand même de recruter un collègue, un futur PR.

Gestionnaire DRH : est-ce que la solution ne serait pas simplement de demander un avis de l'UFR ?

Violaine Sébillotte : si l'avis est négatif, on ne remonterait pas alors la CPJ.

Mouez Fodha, élu Réinventons Paris 1 : il ne faut pas trop formaliser les procédures.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : on peut demander un avis au conseil concerné, avec motivation souhaitable, puis laisser l'université se prononcer *in fine*.

Christine Neau-Leduc : l'avis de qui ? en économie, ce serait le conseil d'UFR ; en droit, ce serait les sections ou les CCS ; en sciences po, ce serait les CCS...

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : je ne vois pas comment cela peut échapper aux instances habituelles, qui interviennent sur la publication des postes et la définition des profils, car la vocation des CPJ est le recrutement d'un collègue. Une UFR est une unité de *Formation* et de *Recherche*. Les deux ne sont pas dissociables.

Christine Neau-Leduc : c'est problématique, car certains laboratoires sont hors UFR. Et on ne demande pas l'avis des laboratoires pour la campagne emploi.

Une discussion s'engage également à propos des sections CNU (les recrutements sur des CPJ ne font pas l'objet d'un passage devant le CNU).

Christine Neau-Leduc : admettons qu'on recrute un collègue étranger. Lorsqu'il sera titularisé comme PR, il devra être rattaché à une section CNU. Même si son profil est particulier.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : si, lors de la phase de candidature, on pouvait mentionner une section CNU, il serait possible de demander l'avis scientifique au CCS correspondant. Les membres du CCS connaissent les spécialités. Ce serait cohérent. Les CCS sont des comités consultatifs. Ce serait parfaitement clair qu'on les consulte pour avoir un *avis* sur le projet.

Mouez Fodha, élu Réinventons Paris 1 : pourquoi ne pas rester sur cette formulation, d'un accord des composantes. En cas de doute, on peut se tourner vers les composantes.

Christine Neau-Leduc : on pensait avoir bien fait, en indiquant la référence à un accord des composantes. Cela semblait clair pour nous.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : il y a un problème de fond dans le fait de demander un avis du directeur d'UFR et non du conseil d'UFR. C'est le conseil d'UFR qui a pouvoir décisionnaire. Il serait donc plus normal de consulter le conseil.

Violaine Sébillotte : mais il faut demander au conseil d'UFR de ne pas refaire le débat sur les CPJ.

Violaine Sébillotte et Christine Neau-Leduc : c'était clair pour nous que par composante, il fallait entendre le conseil d'UFR. Mais on ne peut être derrière chacun.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : une consultation du conseil d'UFR pour avoir un avis, un avis motivé, portant uniquement sur le projet. Tous les laboratoires sont rattachés administrativement à une UFR.

Christine Neau-Leduc : techniquement, les composantes de l'université sont les UFR et les unités de recherche. Mais ce n'est pas le cas à Paris 1. Ce pourrait être un débat à avoir.

Violaine Sébillotte : souhaite revenir sur la proposition d'un avis motivé demandé au conseil d'UFR. Le risque est de rejouer le débat sur le principe des CPJ. On a ouvert la possibilité de déposer des CPJ. Du coup, si on demande un avis motivé, on limiterait la liberté des composantes de dire « non » sur le principe.

Philippe Tournon, élu Paris 1 en commun : il faut exprimer le souhait d'avoir une CPJ à un moment.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : ce sont les laboratoires qui émettent ce souhait. Après qu'une instance comme le conseil d'UFR bloque le souhait d'un labo, c'est gênant. On fait alors obstacle à un projet qui n'est pas le sien. Il faudrait peut-être être plus clair sur le fait que même si le volume d'enseignement à assurer est un point important, il faut que le conseil d'UFR soit informé de la ou des demandes, mais que c'est le laboratoire qui candidate.

Autre intervenant : un service d'enseignement est quand même associé aux CPJ.

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : le problème est que selon les disciplines, les procédures sont différentes. Le principe d'une CPJ est que cela doit mener à un poste de PR. Un PR qui sera rattaché à une université et à une section CNU. Il est choquant que les collègues de la section CNU n'aient pas à se prononcer sur la CPJ. Il est choquant que seul un laboratoire se prononce. Un double avis me paraît, avec une part de souplesse, utile.

Laurent Jaffro, élu Paris 1 en commun : pour le labo, ce n'est pas un avis, puisque c'est lui qui propose.

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : oui, mais pour moi, cela ne peut pas suffire.

Un intervenant : donnons de la souplesse au processus.

Christine Neau-Leduc : il faut être pragmatique, en gardant à l'esprit qu'ensuite il y a un comité qui fait le recrutement.

Mouez Fodha, élu Réinventons Paris 1 : le bilan du premier recrutement en économie sur une CPJ me semble tout à fait positif. Il répond à l'objectif de transdisciplinarité, avec un CV de qualité.

POINT 2. DEMANDE DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE.

Cette demande provient d'une collègue, actuellement section 22 mais qui enseigne principalement et fait ses recherches dans une discipline relevant de la section 18. Son dossier avait été examiné lors d'un précédent CAC, mais les conseillers avaient demandé des avis supplémentaires pour pouvoir délibérer.

Ai-Thu Dang, élue Paris 1 en commun, fait remarquer que les avis sollicités ne sont en rien obligatoires : le CAC peut prendre une décision sans eux.

Nathalie Sigot, élue PULS : on avait demandé que les directeurs d'UFR des deux UFR concernées soient consultés. Or, il n'y a aucun document sur cette consultation : le seul document qui nous a été transmis est celui du CCS. Il ne s'agissait pas, de demandant des avis supplémentaires, d'un problème de droit mais de nous aider à décider.

Hervé Ascensio, élu Réinventons Paris 1 : peu de chose dans le dossier et donc on s'était demandé si pas de problème. D'où souhait du CAC que l'on ait des avis (des directeurs et du CCS).

Christine Neau-Leduc : La directrice de l'UFR a estimé n'être pas compétente sur le fond du dossier. Elle s'en remet au CCS. Pas de difficulté pour l'UFR.

⇒ Vote : unanimité

POINT 3. AVIS SUR LE RECRUTEMENT D'UN MAST A MI-TEMPS

⇒ Vote : unanimité

POINT 4. AVIS SUR DEMANDE DE RECLASSEMENT D'UNE MCF

⇒ Avis positif (7 mois).

POINT 5. QUESTIONS DIVERSES :

Nathalie Sigot, élue PULS : est-ce qu'un bilan du même type sera fait sur le RIPEC ?

Réponse de la présidence : oui.

Nathalie Sigot, élue PULS : pourrait-on avoir des convocations plus tôt et une meilleure visibilité sur les prochaines dates des réunions des conseils ?

Fin de la séance à 16h40

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

